

www.observatoire-culture.net

Pays : France

Dynamisme : 4



[Visualiser l'article](#)

Les droits culturels dans la loi NOTRe : quelle mise en œuvre ? Quelle participation des habitants ?



« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».

En adoptant l'article 103 de la loi NOTRe, les parlementaires ont offert aux acteurs culturels une assise sur laquelle les politiques culturelles vont désormais pouvoir se développer en donnant une nouvelle place à chacun.

On constate en effet que la seule logique de l'offre culturelle (proposer des contenus à des publics) a montré ses limites en matière de démocratisation culturelle : les salles de spectacles, les médiathèques, les musées, n'ont jamais été aussi fréquentés... par les mêmes gens. Une partie de la population tourne le dos à des références culturelles qui ne lui conviennent pas. "Ce n'est pas fait pour moi".

Quelle lecture faire de l'article 103 de la loi NOTRe ?

Comment passer de "travailler pour des publics" à "construire avec des habitants" ?

Quels pas de côté nécessaires dans le positionnement de chacun des acteurs concernés (élus, professionnels, artistes et habitants) ? Comment redonner du souffle aux politiques culturelles locales ?

Partenaires : journée organisée par le CNFPT et l'ARIC, en partenariat avec la FNCC, l'OPC et la Ville de Lorient

Lieu : Lorient

Inscriptions :

Si vous êtes élu : www.aric.asso.fr

Pour tout renseignement : info@aric.asso.fr ou 02.99.41.50.07

Bulletin d'inscription à télécharger et renvoyer obligatoirement avant le 10/02/2016

Si vous êtes agent territorial : <https://inscription.cnfpt.fr> (Code stage : N1PAR)

Pour tout renseignement : karine.amiot@cnfpt.fr

Les frais pédagogiques et de restauration sont pris en charge par le CNFPT sur la cotisation (sauf frais de déplacement)